



Bilan  

  2012

 2016 

Evolution des droits des
lesbiennes, des gays,
des bi et des trans



égalité
émancipation
progrès
laïcité

Sommaire

- 3** Editorial
- 5** Le bilan selon ILGA-Europe
- 9** Les couples homosexuels peuvent...
- 10** Les personnes trans peuvent...
- 11** Les lesbiennes, les gays, les bi peuvent...
- 12** Le gouvernement de la République...
- 15** Le président de la République...
- 17** Le cirque de la «théorie du genre»
- 21** Notes
- 22** HES pour tous !



Rapport



Programme
gouvernemental



Circulaire, décret



Loi



Jurisprudence



Réunion



Discours



Publicité



Sécurité



Soutien

Editorial

La politique n'est pas magique !

La politique n'est pas magique. Nous ne sommes pas spectatrices et spectateurs de l'arrivée au pouvoir d'une droite qui veut réglementer démesurément nos vie affectives, familiales, et déréguler outrageusement l'économie. Nous ne sommes pas assis.e.s pour observer la conquête électorale menée par une extrême-droite qui défend « sa » laïcité, celle d'avant 1905, si j'ose écrire, quand l'église catholique sussurait ses désirs à l'oreille des gouvernements de la « fille aînée de l'église » (sic).

La politique n'est pas magique. **Nous sommes donc actrices et acteurs de ce que Paul Magnette appelle la « grande conversation publique qui façonne nos devenir »⁽¹⁾**. Comme nous voulons une conversation sérieuse, nous commençons par faire le bilan des réformes faites depuis 2012. Nous posons là, par ordre

chronologique, les conséquences des loi votées, des décrets signés, des circulaires envoyées, des rencontres organisées, des discours prononcés, des jurisprudences arrêtées, depuis l'investiture du président François Hollande.

Il y a, au moins, deux grandes absentes dans ce bilan : l'ouverture de la PMA à toutes les femmes et la réforme audacieuse du droit des familles. Elles n'étaient pas des lubies mais des réformes nécessaires et elles le restent. Nous ne ferons croire à personne que ces abandons nous enchantent. Ils entachent un bilan, même s'il est plus prudent de voter pour l'avenir qu'en représailles ou en remerciement du passé.

Nous ne pouvons cependant pas ignorer le travail réalisé par les parlementaires Erwann Binet et Jean-Pierre Michel, les ministres Dominique Bertinotti, Laurence

Rossignol, Christiane Taubira, Marisol Touraine et Jean-Jacques Urvoas, les premiers ministres Jean-Marc Ayrault et Manuel Valls⁽²⁾. **Avec imperfection et maladresse, parfois sans entrain, la gauche a fait progresser l'émancipation des lesbiennes, gays, bi et trans comme jamais dans notre histoire.** Mais ce mouvement positif s'est produit dans un climat délétère entretenu par des réactionnaires en pleine renaissance et relativement peu combattu par des progressistes désorientés. Et nous en sommes là.

S'il y a une leçon à retenir de ce mandat qui s'achève, au delà de la déception que nous pouvons légitimement adresser à celles et ceux qui ont choisi de prendre la responsabilité de l'État, c'est bien que nous devons, ensemble, perfectionner la manière dont nous intervenons dans la « grande conversation publique » évoquée plus haut. C'est vital si nous croyons que l'égalité des droits, l'émancipation

de l'individu, le progrès partagé, la laïcité ne sont pas des luttes catégorielles mais concourent à une société de femmes et d'hommes libres, qui écrivent leur histoire à la première personne, prêts à relever les défis éthiques des progrès scientifiques, et qui savent que la spiritualité relève d'une démarche intime et non d'une manigance politicienne.

La politique n'est pas magique ! Nous ne sommes pas spectateurs de quelque chose qui se joue en dehors de nous. Il s'agit de nos vies et, pour faire court, « les absents ont toujours tort »⁽³⁾ comme le chante, avec gravité, Louis Chedid.

Denis Quinqueton

Président d'HES (socialistes lesbiennes, gays, bi et trans)

(1) Paul Magnette, *La gauche ne meurs jamais*, Luc Pire et la Fondation Jean Jaurès, 2015

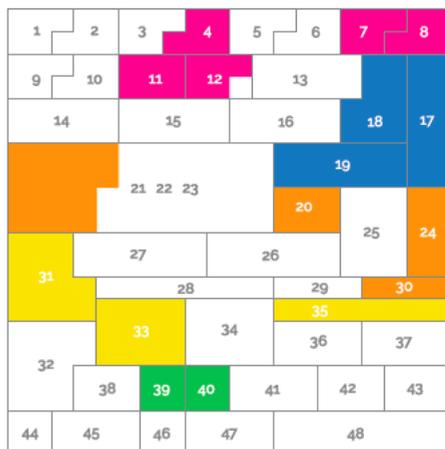
(2) La liste des parlementaires et des ministres qui ont pris part à nos combats est infiniment plus longue.

(3) Pour être précis dans la référence, cette chanson a été écrite en 1983, en mémoire du comédien Patrick Dewaere.

Le bilan selon ILGA-Europe

Au début du quinquennat, en 2012, la France était au 23^e rang sur 49 pays observés pour les droits des personnes LGBTI dans le classement établi chaque année par l'ONG ILGA-Europe. Avec une note de 66,90 % en 2015 (parue début 2016), la France est désormais :

- **9^e pays européen**, soit un progrès rapide de 14 places en 4 ans,
- **8^e pays membre de l'Union européenne** (la Norvège n'est pas membre de l'Union européenne),
- **3^e parmi les pays les plus peuplés de l'Union européenne** (après le Royaume Uni et l'Espagne).



Composition de la note de la France en fonction des 48 critères en 2012...



Les 9 premiers pays en Europe.

Les 48 critères d'ILGA-Europe

Egalité et lutte contre les discriminations

1. Egalité, quelle que soit l'orientation sexuelle, explicite dans la Constitution
2. Egalité, quelle que soit l'identité de genre, explicite dans la Constitution
3. Egalité, quelle que soit l'identité de genre, dans l'accès à l'emploi
4. Egalité, quelle que soit l'orientation sexuelle, dans l'accès à l'emploi
5. Egalité, quelle que soit l'identité de genre, dans l'accès aux biens et aux services
6. Egalité, quelle que soit l'orientation sexuelle, dans l'accès aux biens et aux services
7. Egalité, quelle que soit l'orientation sexuelle, dans l'accès à l'éducation
8. Egalité, quelle que soit l'orientation sexuelle, dans l'accès à la santé
9. Egalité, quelle que soit l'identité de genre, dans l'accès à l'éducation
10. Egalité, quelle que soit l'identité de genre, dans l'accès à la santé
11. Mandat du Défenseur des droits incluant l'orientation sexuelle
12. Mandat du Défenseur des droits incluant l'identité de genre
13. Plan gouvernemental de lutte contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle
14. Plan gouvernemental de lutte contre les discriminations basées sur l'identité de genre
15. Définition explicite de l'identité de genre dans le droit
16. Interdiction de la discrimination des personnes intersexes dans le droit

Liberté d'expression

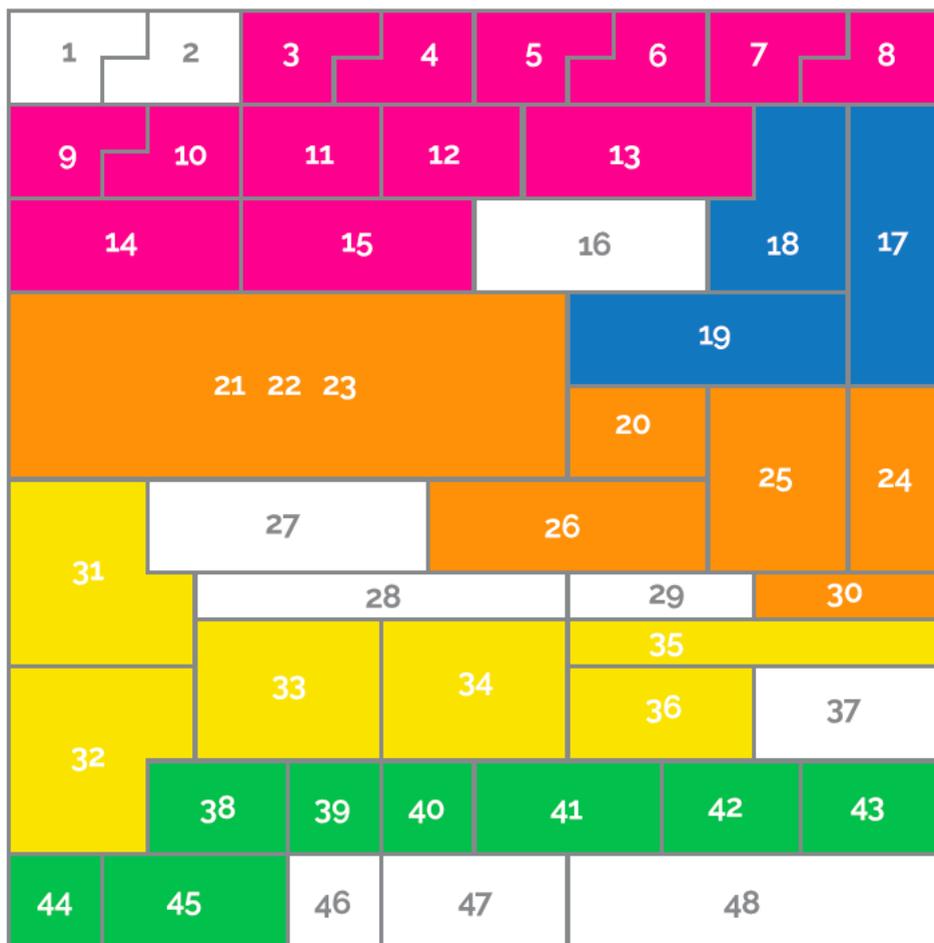
17. Pas d'obstruction de la part de l'Etat dans l'organisation de manifestations publiques ces 3 dernières années
18. Pas d'obstruction de la part de l'Etat au fonctionnement des associations ces 3 dernières années
19. Pas de loi, ni de règlements locaux limitant la liberté d'expression

Famille

20. Concubinage ouvert à tous les couples
21. Partenariat enregistré, avec des droits similaires au mariage
22. Partenariat enregistré, avec des droits similaires au mariage
23. Mariage ouvert à tous les couples
24. Pas de limitation constitutionnelle au mariage
25. Adoption conjointe possible pour tous les couples
26. Adoption par le second parent possible
27. Reconnaissance automatique des co-parents
28. PMA pour tous les couples
29. PMA pour les personnes seules
30. Les personnes trans peuvent épouser une personne de l'autre genre

Lutte contre les violences et l'incitation à la haine et à la violence

31. L'orientation sexuelle de la victime invoquée par l'auteur d'un crime est une circonstance aggravante pour ce dernier
32. L'identité de genre de la victime invoquée par l'auteur d'un crime est une circonstance aggravante pour ce dernier
33. Les discours d'incitation à la haine et à la violence en raison de l'orientation sexuelle sont condamnés par la loi



...Composition de la note de la France en fonction des 48 critères à la fin de l'année 2016.

34. Les discours d'incitation à la haine et à la violence en raison de l'identité de genre sont condamnés par la loi

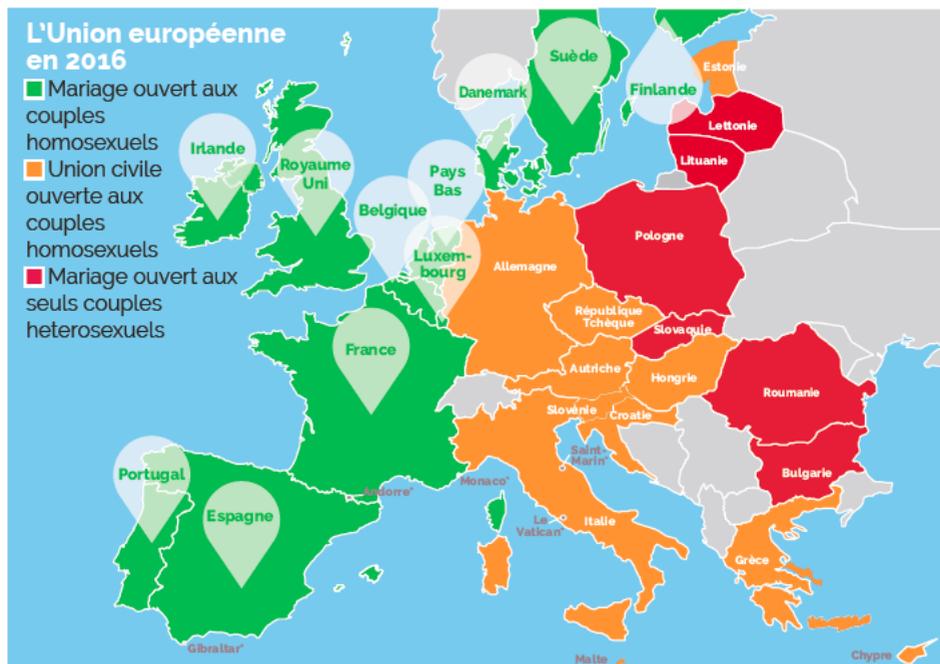
35. Politique publique de lutte contre la haine et la violence à raison de l'orientation sexuelle

36. Politique publique de lutte contre la haine et la violence à raison de l'identité de genre

37. Loi condamnant les incitations à la haine et les crimes à l'encontre des personnes intersexe

Reconnaissance légale du genre et intégrité du corps

38. Existence d'une procédure légale de changement de genre



Mariage et union civile dans l'Union européenne.

39. Possibilité légale de changer de nom à l'état-civil

40. Possibilité légale de changer de genre sur les documents officiels pour qu'il corresponde à l'identité de genre

41. Aucun diagnostic psychologique de « trouble de l'identité sexuelle » n'est obligatoire pour changer de genre

42. Aucun traitement médical n'est obligatoire pour changer de genre

43. Aucune intervention chirurgicale n'est obligatoire pour changer de genre

44. Le changement de genre d'une personne mariée ne rend pas son divorce obligatoire

45. La stérilisation des personnes trans n'est pas obligatoire (conservation du matériel génétique)

46. Pas de limitation d'âge pour le changement de genre

47. Interdiction des interventions médicales sans consentement pour les personnes intersexes

Droit d'asile

48. Droit d'asile à raison de l'orientation sexuelle inscrit dans la loi - Droit d'asile à raison de l'identité de genre inscrit dans la loi - Politiques publiques et autres mesures positives protégeant l'asile des personnes à raison de leur orientation sexuelle - Politiques publiques et autres mesures positives protégeant l'asile des personnes à raison de leur identité de genre - Loi, politiques publiques et autres mesures positives protégeant l'asile des personnes intersexes. ■

Aujourd'hui,

Les couples homosexuels peuvent...



Se marier, la France étant devenue, en mai 2013, le 14^e pays du monde, et le 9^e en Europe à ouvrir le mariage aux couples homosexuels (loi du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe).



Se marier quelle que soit la nationalité d'un.e des marié.e.s. La Cour de cassation a réaffirmé que la liberté de se marier est une liberté fondamentale qui supplante les conventions bilatérales entre la France et d'autres pays (décision du 28 janvier 2015). Le ministre de la Justice a annulé la circulaire du 30 août 2013 interdisant les mariages de couples de même sexe avec des ressortissants de pays avec lesquels la France a signé une convention bilatérale (dépêche aux procureurs du 10 octobre 2016).



Obtenir un agrément d'adoption d'enfant (loi du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe).



Signer un PACS (Pacte civil de solidarité) à la mairie, au service de l'état-civil (loi du 18 novembre 2016 de modernisation pour la justice au 21^e siècle).



Divorcer par consentement mutuel sans devoir avoir recours à un juge (loi du 18 novembre 2016 de modernisation pour la justice au 21^e siècle).

Aujourd'hui,

Les personnes trans peuvent...



Déposer plainte pour transphobie (loi du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel – qui permet de caractériser une discrimination à raison de « l'identité sexuelle » de la victime –, loi de modernisation pour la justice au 21^e siècle votée le 12 octobre 2016 et loi égalité-citoyenneté votée le 29 novembre 2016 – qui remplacent la notion « d'identité sexuelle » par celle « d'identité de genre »).



Demander la modification de la mention du sexe à l'état-civil sans être obligé.e de divorcer avant (loi du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe).



Déposer plainte après avoir été victime d'une injure transphobe dans les mêmes délais que dans le cas d'injures racistes ou antisémites (loi du 27 janvier 2014 visant à harmoniser les délais de prescription des infractions prévues par la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881).



Demander la modification de la mention du sexe à l'état-civil sans condition médicale ni psychiatrique, la France étant devenu le 5^e pays d'Europe à permettre concrètement ce changement (loi du 18 novembre 2016 de modernisation pour la justice au 21^e siècle).



Peuvent demander à changer de prénom auprès du service état-civil de leur mairie (loi du 18 novembre 2016 de modernisation pour la justice au 21^e siècle).

Les personnes lesbiennes, gays et bi peuvent...



Déposer plainte après avoir été victime d'une injure homophobe dans les mêmes délais que dans le cas d'injures racistes ou antisémites (loi du 27 janvier 2014 visant à harmoniser les délais de prescription des infractions prévues par la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881, commises en raison du sexe, de l'orientation ou de l'identité sexuelle ou du handicap).



Déposer plainte, si elles s'estiment victimes d'homophobie, dans les commissariats, désormais équipés d'un logiciel de dépôt de plainte qui prévoit la caractérisation d'homophobie (programme

d'actions gouvernemental contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, 31 octobre 2012).



Adopter l'enfant de leur conjoint.e marié.e,

y compris s'il a été conçu par PMA, procréation médicalement assistée (jurisprudence de la Cour de cassation du 23 septembre 2014, consécutive à la loi du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe).



Engager, à plusieurs, une « action de groupe » s'ils s'estiment victimes de discrimination de la part d'une entreprise ou d'un service public (loi du 18 novembre 2016 de modernisation pour la justice au 21^e siècle).

Ces dernières

Le gouvernement de la République...

 **A nommé deux représentants d'une association LGBT, l'Inter-LGBT, membre titulaire et membre suppléant de la CNCDH,** Commission nationale consultative des droits de l'homme (arrêté du premier ministre du 20 août 2012 renouvelé avec l'arrêté du premier ministre du 24 novembre 2015).

  **A mené une campagne d'information sur la « ligne Azur »,** ligne d'écoute pour les jeunes en questionnement à l'égard de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre (programme d'actions gouvernemental contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, 31 octobre 2012).

 **Forme, notamment avec l'aide d'associations expertes, les policiers, les gendarmes et les magistrats** aux questions relatives à la lutte contre l'homophobie et la transphobie (programme d'actions gouvernemental contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, 31 octobre 2012).

 **A chargé la MIVILUDES, mission de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, d'exercer son rôle de vigilance à l'égard des pseudos « thérapies de conversion »** menées par des groupes religieux extrémistes prétendant « guérir » l'homosexualité (programme d'actions gouvernemental contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, 31 octobre 2012).

  **A mis en relation des associations LGBT et les grands réseaux sociaux, comme Facebook et Twitter,** pour qu'ils mettent au point les modalités

années...

de retrait des contenus haineux (programme d'actions gouvernemental contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, 31 octobre 2012).



Permet la délivrance de certificats de nationalité française aux enfants nés à l'étranger de parents français même « lorsqu'il apparaît, avec suffisamment de vraisemblance, qu'il a été fait recours à une convention portant sur la procréation ou la gestation pour le compte d'autrui », donc par GPA (circulaire de la ministre de la Justice du 25 janvier 2013)



A soutenu activement dès 2012 et 2013 la candidature, finalement victorieuse, de Paris pour accueillir l'organisation des 10^e Gay Games à l'été 2018 (rencontres avec la ministre des Sports, 5 mars 2013, voyage officiel de la ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative pour présenter la candidature à Cleveland, 7 octobre

2013), et le gouvernement fournit un soutien majeur à l'organisation préparant déjà l'événement.



A commandé le tout premier rapport sur le vieillissement des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et des personnes vivant avec le VIH, au Groupe SOS, à SOS homophobie et à AIDES (rapport remis à la ministre déléguée aux Personnes âgées le 27 novembre 2013).



A autorisé la commercialisation en pharmacie des autotests de dépistage du VIH-sida, nouvel outil contre l'épidémie (marquage « CE » accordé le 28 avril 2015 et commercialisation en pharmacie à partir du 15 septembre 2015). 90 000 ont été vendus en 1 an.



A mené une campagne de prévention de l'homophobie dans le milieu sportif, « Coup de sifflet contre l'homophobie » (lancée par le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports le 17 mai 2015). Il a aussi mobilisé des fédérations nationales contre l'homophobie.



A intégré dans les programmes scolaires d'enseignement moral et civique la lutte contre l'homophobie (loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, Convention interministérielle 2013-2018 pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, déclaration de la ministre de l'Éducation nationale, 25 juin 2015, Bulletin officiel de l'Éducation nationale n°6 du 25 juin 2015).



Permet aux demandeurs d'asile d'être assistés par une « association ayant pour objet la lutte contre les persécutions fondées sur le sexe ou l'orientation sexuelle » (décision du directeur général de l'OFPPA du 30 juillet 2015 consécutive à la loi du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile).



A mis fin à l'exclusion à vie et systématique, décrétée en 1983, des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) du don de plasma et du don du sang. À compter du printemps 2016, le don de plasma est autorisé aux HSH dans exactement les mêmes conditions que l'ensemble de la population. Le don du sang est soumis, provisoirement et avant des études précises, à condition (réunions de tra-

vail au ministère de la Santé, déclaration de la ministre de la Santé et des Affaires sociales, 4 novembre 2015).



A autorisé la prescription et le remboursement du médicament antirétroviral « Truvada » en usage préventif, pour permettre aux populations particulièrement exposées au VIH/sida d'avoir accès à la PrEP, prophylaxie pré-exposition (Recommandation temporaire d'utilisation du 23 novembre 2015). La France est le 2^e pays au monde à s'engager dans cette voie.



A mené une campagne de prévention de l'homophobie en milieu scolaire, « L'homophobie n'a pas sa place à l'école » (lancée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 14 décembre 2015).



A mené une campagne de lutte contre l'homophobie dans l'enseignement supérieur, « Lutter contre l'homophobie : le combat de toutes et de tous » (lancée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 14 décembre 2015).



A renforcé la sécurité et la présence policière dans les quartiers festifs fréquentés par

des personnes LGBT et celles de la Marche des fiertés de Paris après l'attentat de Daesh au Pulse d'Orlando (réunion avec le ministre de l'Intérieur, 23 juin 2016).



A défini les conditions dans lesquelles l'autotest VIH peut être délivré gratuitement par les associations (arrêté ministériel du 18 août 2016).



A érigé en politique publique la lutte contre l'homophobie et la transphobie et en a confié la nouvelle mission à la DILCRA, délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (rencontre avec le président de la République, 30 juin 2016), en nommant en septembre 2016 un conseiller dédîé (une première en France), issu du monde associatif et en chargeant le secrétariat d'Etat à la Ville d'intégrer la lutte contre l'homophobie et la transphobie à la politique générale de lutte contre les discriminations en France.



A nommé une association familiale homoparentale, l'APGL, membre du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (décret du 15 octobre 2016).



A mené une campagne de prévention contre le VIH et

les autres IST « Les situations varient, les modes de protection aussi » largement diffusée en France à destination des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, (lancée par le ministère des Affaires sociales et de la Santé le 20 novembre 2016).

Le président de la République...



A réaffirmé, devant l'Organisation des nations unies (ONU), que « la France entend être exemplaire pour porter les libertés fondamentales : c'est son combat, c'est aussi son honneur. C'est la raison pour laquelle la France continuera de mener tous ces combats : pour l'abolition de la peine de mort, pour les droits des femmes à l'égalité et à la dignité, pour la dépénalisation universelle de l'homosexualité, qui ne peut pas être reconnue comme un crime mais au contraire comme une reconnaissance d'une orientation » (discours devant l'assemblée plénière de l'ONU, 24 septembre 2012).



A reçu les dirigeants de l'Inter-LGBT,

organisatrice de la Marche des fiertés de Paris, après avoir été ambigu dans un discours prononcé à l'occasion du congrès de l'Association des maires de France (21 novembre 2012).



A dissout, par décret en conseil des ministres, des groupuscules d'extrême droite racistes, antisémites, homophobes et violents : « l'Œuvre française », « les Jeunesses nationalistes », « Troisième Voie », « les Jeunesses nationalistes révolutionnaires » (conseil des ministres du 10 juillet et du 24 juillet 2013).



A nommé un nouveau Défenseur des droits, particulièrement attentif aux droits des personnes LGBT (17 juillet 2014).



A salué, au congrès de l'UNAF, Union nationale des associations familiales, l'admission d'associations de familles homoparentales, à savoir l'ADFH et l'APGL, à l'échelon national et départemental : « Aucune autre institution ne sait faire coexister comme vous y réussissez des associations confessionnelles et laïques, des représentants des familles des zones rurales (et vous y êtes très attachée madame la Présidente, moi aussi) mais égale-

ment des centres urbains, des banlieues, de faire aussi vivre ensemble les promoteurs d'une conception traditionnelle de la famille mais aussi les familles homoparentales. » (28 juin 2016).



A reçu les dirigeants de l'Inter-LGBT, de SOS homophobie et du Centre LGBT Paris - Ile-de-France pour une réunion de travail après l'attentat homophobe de Daesh au Pulse d'Orlando et à quelques jours de la Marche des fiertés de Paris (30 juin 2016).



Elle est régulièrement servie à toutes les sauces par les milieux réactionnaires qui l'ont inventée pour combattre l'émancipation des femmes et de l'ensemble des individus. Voici quelques repères pour voir clair dans cette fumeuse polémique.

La «théorie du genre», également appelée «idéologie du genre», a été concoctée par des personnalités proches du Vatican et de la frange la plus conservatrice de l'Église catholique pour contrer les défenseurs de la liberté individuelle et de l'égalité des femmes et des hommes⁽¹⁾. Ses racines méritent un petit tour dans la dernière partie du XX^e siècle.

(1) Lire à ce sujet le numéro 31 de la revue *Sextant*, publiée par l'université libre de Bruxelles, consacrée au compte-rendu du très riche colloque inter-universitaire *Habemus Gender*, déconstruction d'une riposte religieuse, organisé sous la direction de David Paternotte, Sophie van der Dussen et Valérie Piette.

Le cirque de la "théorie du genre"

9 dates pour une invention

1968 : encyclique de Paul VI (pape de 1963 à 1978) *Humanae Vitae* qui fixe, notamment, l'opposition de l'Église à la contraception.

1984 : Fin de la série de 129 conférences données par le pape Jean-Paul II (pape de 1978

à 2005) dans le cadre de ses catéchèses hebdomadaires, place Saint-Pierre à Rome, sur la « théologie du corps », une théologie de la sexualité et du mariage⁽²⁾ qui confirme l'opposition de l'Église à toute forme de contraception, féminine ou masculine, de légalisation de l'interruption de grossesse, d'union libre, etc.

1994 : Le Saint Siège marque sa très nette opposition avec les conclusions de la conférence internationale sur la population et le développement organisée au Caire par l'ONU. Les 179 pays participants ont formalisé une approche nouvelle des questions de population et de développement fondée sur l'émancipation des individus et notamment de la femme par l'accès à l'éducation, aux services de santé à la formation professionnelle et à l'emploi.

1995 : Le Vatican désapprouve le plan d'action adopté lors de la 4^e conférence mondiale de l'ONU sur la femme, organisée à Pékin et réunissant 183 pays. Le plan d'action qui en découle évoque l'idée de genre – une traduction de «gender», qui, en américain désigne le sexe d'une personne

– se référant «aux relations entre hommes et femmes basées sur des rôles socialement définis que l'on assigne à l'un ou l'autre sexe». Le plan d'action invite surtout les nations du monde à agir pour l'accès des femmes à la santé, à l'éducation, aux prises de décision. Le but de ce plan était d'éliminer toute forme de discrimination envers les femmes dans le domaine de la vie sociale comme dans celui de la vie privé.

2003 : La notion de «théorie du genre» se fixe avec la publication par le Conseil pontifical pour la famille du *Lexique des termes ambigus et controversés sur la famille, la vie et les questions éthiques*⁽³⁾. Ses artisans connus sont notamment Tony Anatrella, prêtre et psychanalyste aux méthodes de travail controversées, Dale O' Leary, écrivaine américaine familière des plateaux télé, Michel Schooyans, prêtre et professeur à l'université catholique de Louvain, Marguerite Peeters, universitaire et théologienne, Alfonso López Trujillo, cardinal colombien de la Curie romaine, président du Conseil pontifical pour la famille, Joseph Ratzinger, cardinal allemand, préfet de la congrégation pour la doctrine de

(2) Jean-Paul II, *La théologie du corps, l'amour humain sur le plan divin*, introduction, traduction, index, tables et notes de Yves Semmen, éditions du Cerf, Paris, 2014.

(3) Conseil pontifical pour la famille, *Lexique des termes ambigus et controversés sur la famille, la vie et les questions éthiques*, Paris, Pierre Téqui éditeur, 2005.

la foi, qui deviendra le pape Benoit XVI.

2010 : le pape Benoit XVI (pape de 2005 à 2013) en appelle à une «écologie humaine». Le souverain pontife rappelle que l'homme lui-même fait partie de la nature, qu'il doit respecter «l'ordre naturel», par lequel celui-ci existe toujours et seulement en tant qu'homme et femme. Il professe que quand l'homme ignore ce fait et méprise l'ordre de la création, il se dirige droit vers sa propre destruction, créant l'illusion d'une fausse liberté et d'une fausse égalité.

2011 : première polémique en France sur la «théorie du genre» quand 80 députés de droite demandent, à l'initiative de la Conseillère générale catholique des Yvelines Christine Boutin, de censurer des manuels de science de la vie et de la terre destinés aux élèves de Première L et ES et publiés par les éditions Bordas, Hachette et Hatier.

2012 : deuxième polémique en France sur la «théorie du genre». Frigide Barjot, de la Manif pour tous, prédit dans une vidéo⁽⁴⁾ que si la loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples homosexuels passe, «on changera nos papiers d'identité. Il n'y aura plus marqué "*sexe : femme ou homme*" mais

"*genre : hétéro, homo, bi, trans*".» Ce qui nous confirme, au passage, qu'elle avait assez peu de scrupules à raconter absolument n'importe quoi.

2016 : troisième polémique en France sur la «théorie du genre» dans le cadre des primaires de la droite et du centre et dans la perspective de la manifestation de la «Manif Pour Tous» du 16 octobre, après que le pape François (pape depuis 2013) ait évoqué «le sournois endoctrinement de la théorie du genre»⁽⁵⁾.

Pour conclure...

Nous voilà, donc, bien loin des études de genre, ce champ de recherche en sciences humaines et sociales qui associe de nombreuses disciplines, comme l'histoire, l'anthropologie, la sociologie, l'économie, la psychologie, les sciences politiques et qui entend éclairer ce qui constitue les rapports sociaux entre les femmes et les hommes. Finalement, cette querelle de la « théorie-du-genre » n'est bien sûr pas l'affrontement des tenants d'une morale

(4) Vidéo réalisée par La Manif Pour Tous en marge d'une conférence à Nancy, novembre 2012.

(5) Déclaration du pape François dans l'avion le ramenant de Bakou (Azerbaïdjan), dimanche 2 octobre 2016.

contre ceux qui n'en auraient pas. Elle est vieille, au moins, comme l'école laïque accusée d'être une « école sans Dieu » par la presse catholique de la fin du XIX^e siècle, ajoutant, pour faire bonne mesure, que « Dieu est la plus haute des vérités scientifiques ». Cette polémique a connu d'autres épisodes, comme en 1910, au moment où les évêques trouvaient que la question religieuse n'était pas assez traitée dans les manuels scolaires.

Ferdinand Buisson⁽⁶⁾ et Jean Jaurès⁽⁷⁾ ont, d'une certaine manière, tranché cette querelle. Le premier en précisant que « ce qu'elle [l'école] veut tuer dans l'âme des petits Français du XX^e siècle, ce n'est pas la foi, c'est la haine »⁽⁸⁾. Le second, en rappelant à la chambre des députés que « l'école ne continue pas la vie de famille, elle inaugure et prépare la vie des sociétés »⁽⁹⁾. ■

(6) Ferdinand Buisson, cofondateur de la Ligue des droits de l'Homme, président de la ligue de l'enseignement, prix Nobel de la Paix en 1927.

(7) Député républicain puis socialiste du Tarn, fondateur du parti socialiste – SFIO.

(8) Ferdinand Buisson, *La Foi laïque*, extraits de discours et d'écrits (1878 – 1911), Hachette, 1913, cité par Caroline Fourest, *Génie de la laïcité*, Grasset, 2016.

(9) Débat à la chambre des députés, 21 octobre 1886.

HES pou



1983 : c'est cette année-là que des militant-e-s du PS ont décidé de créer HES (Homosexualités Et Socialisme) pour faire avancer le PS dans sa réflexion et ses propositions pour l'égalité et l'émancipation, contre les discriminations.



D'abord parisienne, HES est devenue une association nationale en créant des groupes locaux dans une quinzaine de villes ou de régions de France. Elle est adhérente de nombreuses coordinations interassociatives régionales et de l'Inter LGBT à Paris.

HES est membre actif de Rainbow Rose, le réseau européen des groupes LGBT des partis sociaux-démocrates, socialistes et travaillistes du Parti socialiste européen.



Les adhérent-e-s et les responsables d'**HES**, sont disponibles pour intervenir dans des **réunions internes du PS** afin d'apporter notre expertise à nos débats.

r tous !

La réflexion, la formulation de propositions, l'intervention dans le débat public et dans les débats internes au

PS constituent l'essentiel de l'activité d'HES depuis plus de 30 ans : égalité du droit, lutte contre les discriminations, transidentité, droit des nouvelles familles, prévention et lutte contre le VIH-Sida, accès aux traitements et aux soins...

égalité
émancipation
progrès
laïcité

Des adhérent-e-s du PS et des sympathisant-e-s de gauche, des homos, des trans, des hétéros **se retrouvent à HES.**



Socialistes
**lesbiennes, gais
bis et trans**
hes-france.org



Voici un bilan sur la situation des personnes lesbiennes, gays, bi et trans depuis 2012. Si vous voulez aller plus loin, procurez-vous le Manifest'HES, nos propositions pour avancer vers l'égalité, l'émancipation, le progrès, la laïcité. Pour ces combats, toujours neufs, nous avons besoin de vous !

